



PUBLIC

Les travailleurs exposés à l'action d'agents CMR (Cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) doivent être formés.



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

7 heures de formation (1 jour)



FORMATEUR(S)

Formateur expérimenté



PARTICIPANTS

Maximum: 10

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

FORMATION AUX RISQUES CHIMIQUES

OBJECTIFS

- Présentation des grandes familles d'agents chimiques
- Identifier les familles de risques (toxique, corrosif, inflammable, comburant...)

CONTENU

- > Reconnaître un agent chimique dangereux et savoir l'utiliser en sécurité
- Les étiquettes des produits chimiques (code du travail, transport, règlement CLP)
- > La fiche de données de sécurité
- Sensibilisation à la toxicologie industrielle
- Mode de pénétration dans l'organisme
- Les bonnes pratiques en fonction des familles de risques
- Choix des mesures préventives et de protection
- Organiser et gérer le stockage des produits
- > La prévention collective
- > La protection individuelle
- La conduite à tenir en cas d'incident :
- L'évacuation des déchets chimiques :
- > Cas concrets et débat en fonction des expériences des participants

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D'ANIMATION

- ✓ Documents supports de formation projetés.
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exposés Pratiques

SUPPORT

Remise de livret stagiaire à la fin de la formation.

VALIDATION

Art R.4412-38 et R.4412-87 du Code du Travail :

Tout chef d'établissement est tenu d'établir une notice pour chaque poste de travail exposant les travailleurs à des substances ou des préparations chimiques dangereuses. Cette notice est destinée à les informer des risques.

L'employeur veille à ce que le personnel reçoive une formation quant aux précautions à prendre.

Les travailleurs exposés à l'action d'agents CMR (Cancérogènes, mutagènes, toxiques pur la reproduction) doivent être formés.

